



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPECIAL**

N° 13-2020-208/PREF

Délégations de signature

aux Directeurs de la Préfecture des BDR

PUBLIE LE : 24 août 2020

SOMMAIRE

Numéro arrêté	Intitulé arrêté
13-2020-PREF1	Délégation de signature à Mme MOVIZZO , Directrice de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation
13-2020-PREF2	Délégation de signature à M. BONICEL , Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
13-2020-PREF3	Délégation de signature à M. LEPAGE , Directeur Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication
13-2020-PREF4	Délégation de signature à M. LEPAGE , Directeur Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication <i>Représentant du pouvoir adjudicateur</i>
13-2020-PREF5	Délégation de signature à M. LEGROS , Directeur des Migrations de l'Intégration et de la Nationalité
13-2020-PREF6	Délégation de signature à Mme TRUET CHERVILLE , Directrice des Ressources Humaines
13-2020-PREF7	Délégation de signature à M. FENECH , Chef de la Mission Contentieux Interministériel et Veille Juridique
13-2020-PREF8	Délégation de signature à M. JOYAUX , Chef de la Mission Départementale contre la Fraude
13-2020-PREF9	Délégation de signature à M. VARENNES , Directeur du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial

Numéro arrêté	Intitulé arrêt
13-2020-PREF10	Délégation de signature à M. EVENAS , Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier
13-2020-PREF11	Délégation de signature à M. EVENAS , Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier <i>Ordonnancement secondaire</i>
13-2020-PREF12	Délégation de signature à M. EVENAS , Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier <i>Représentant du pouvoir adjudicateur</i>
13-2020-PREF13	Délégation de signature au Centre de Service Partagé Régional <i>Ordonnancement secondaire</i> <i>(annexes 1 et 2)</i>
13-2020-PREF14	Délégation de signature aux Services Prescripteurs <i>Ordonnancement secondaire</i> <i>(annexe 1)</i>
13-2020-PREF15	Délégation de signature aux Services Prescripteurs Chorus DT <i>Ordonnancement secondaire</i> <i>(annexe 1)</i>
13-2020-PREF16	Délégation de signature aux Responsables d'Unités Opérationnelles <i>Ordonnancement secondaire</i>



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF1

Arrêté portant délégation de signature
à **Madame Cécile MOVIZZO**,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directrice de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 19/1379/A du 21 août 2019 portant nomination de Madame **Cécile MOVIZZO** dans un emploi fonctionnel de Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer en qualité de Directrice de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône portant affectation de Madame **Cécile MOVIZZO**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de Directrice de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Cécile MOVIZZO**, Directrice de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

- les correspondances courantes ainsi que les attestations et les copies conformes entrant dans le cadre des attributions de la direction, hormis les attributions transférées au Préfet de Police des Bouches-du-Rhône par décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012, susvisé,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel de la direction,
- les documents et correspondances se rapportant aux activités de la Direction de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation, ainsi que leur contentieux.

A) Compétences générales

- expressions de besoin et engagements juridiques se rapportant à la direction de la sécurité, police administrative et réglementation, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

B) Au titre du bureau des polices administratives en matière de sécurité

1) Agents verbalisateurs et de contrôle

- agrément des agents de contrôle de la caisse de mutualité sociale agricole Provence-Azur,
- approbation du dispositif mis en place par les sociétés de transport public pour procéder à des relevés d'identité,
- agrément des agents verbalisateurs.

2) Explosifs

- habilitation à l'emploi, la mise en œuvre et le tir d'explosifs,
- agrément des préposés et salariés du titulaire d'une autorisation d'exploitation, ayant connaissance de mouvements des produits explosifs ou intervenant en vue de l'entretien des équipements de sécurité,
- certificat d'acquisition d'explosifs et bons de commande,
- autorisation de transport d'explosifs,
- Autorisation individuelle d'exploitation et validation des études de sûreté des entreprises fabriquant ou exploitant les explosifs.

3) Casinos et cercles de jeux

- avis relatifs aux agréments et autorisations relevant de la compétence du Ministère de l'Intérieur.

4) Délivrance des autorisations de domiciliations d'entreprise pour le département des Bouches-du-Rhône.

5) Affaires aéronautiques et aéroportuaires

- autorisation et refus de manifestations aériennes,
- dérogations de survol à basse altitude en agglomération et pénétration en ZRT et ZIT,
- création de ZIT ou ZRT,
- créations et utilisation d'hélistations et hélisurfaces,
- création et mise en service des plates-formes U.L.M, aérodromes privés
- autorisation d'utiliser les hélisurfaces ou hydrosurfaces ou espaces similaires d'atterrissage d'aéronefs,
- autorisations et refus de lâchers de ballons,

- autorisation de vols de nuit ou hors hauteurs réglementaires pour les aéronefs télépilotés (drones).
- délivrance des cartes d'autorisation permanente d'utiliser les hélicoptères et hydrosurfaces.
- délivrance des autorisations pour prise de vues aériennes en dehors du spectre visible
- autorisations d'activité d'aéromodélisme

6) Manifestations sportives

- autorisation et refus d'autorisation des épreuves sportives et concentrations sportives sur la voie publique et dans les lieux non ouverts à la circulation,
- réception de déclaration de manifestations sportives et concentrations sportives non soumises à autorisation,
- homologation de circuits.

7) Chiens dangereux

- habilitation des formateurs pour les propriétaires de chiens dangereux.

8) Grand port maritime de Marseille

- habilitations à pénétrer dans les zones d'accès restreint (ZAR) du GPMM et agréments à exercer les fonctions d'agent chargé des visites de sécurité (ACVS) au sein des ZAR du GPMM.

9) Dossiers divers

- traitement de dossiers ponctuels de police administrative relevant d'autres réglementations, dont les sanctions sur le Min Arnavaux,
- permis de visite aux détenus hospitalisés en milieu somatique,
- raves-parties.

10) Correspondances diverses

- réponses aux interventions autres que celles émanant d'élus,
- correspondances adressées aux ministères ne portant pas sur des questions de principe,
- ensemble des correspondances nécessaires à l'instruction des dossiers.

C) Au titre du Bureau de la Circulation Routière

1) Enseignement de la conduite et animation des stages de récupération de points :

- Délivrance, retrait et suspension de l'agrément des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- Délivrance, retrait et suspension de l'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle,
- Remise des diplômes et modifications à apporter concernant les brevets pour l'exercice de la profession d'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière pour les épreuves ayant eu lieu avant le 31/12/2019,
- délivrance, retrait et suspension de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière et de l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière,
- Délivrance, retrait et suspension de l'agrément des centres de formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.
- Mesures administratives à l'encontre de ces activités,

2) Droits à conduire :

- Mesures administratives consécutives à un examen médical,
- Mesures portant reconstitution de points du permis de conduire suite à stage de sensibilisation à la sécurité routière,

- Délivrance du récépissé de remise de permis de conduire invalidé pour solde de points nuls,
- Organisation des commissions médicales préfectorales (Aix-en-Provence, Arles et Marseille),
- Délivrance et retrait d'agrément des médecins agréés, des centres de tests psychotechniques,
- Convocation d'office à une visite médicale en commission.
- Délivrance et retrait des agréments des installateurs de dispositifs d'anti-démarrage par éthylotest électronique,

3) Taxis - Voitures de transport avec chauffeur (VTC) :

- Délivrance, suspension et retrait de la carte professionnelle de conducteur de taxi, VTC, et de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues,
- Délivrance, suspension et retrait des agréments octroyés aux écoles de formation en vue de la préparation aux examens de conducteur de taxi, aux formations continues et aux formations de la mobilité, en vue de la préparation à l'examen de conducteur VTC et aux formations continues et en vue de la préparation à l'examen de conducteur de véhicule motorisé deux trois roues (VMDTR) et aux formations continues,
- Documents relatifs à la commission locale de transports publics particuliers de personnes,
- Décisions prises en application des dispositions de la loi n°77-6 du 3 janvier 1977 modifiée relative à l'exploitation des voitures dites de petite remise et du décret n° 73-225 du 2 mars 1973 modifié relatif à l'exploitation des taxis et voitures de remise,
- Actes relatifs à l'exploitation d'autorisations de taxis sur l'emprise de l'aéroport Marseille-Provence,
- Mesures administratives à l'encontre de ces activités.

4) Professions réglementées :

- Délivrance de l'attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite de véhicules (art.R221-10 code de la route),
- Délivrance et retrait des agréments des centres de contrôle technique,
- Délivrance et retrait des agréments des contrôleurs techniques,
- Mesures administratives à l'encontre de ces activités,
- Agrément des gardiens de fourrière,
- Convocation de la commission départementale de sécurité routière (section restreinte),
- Suivi et contrôle des tableaux de bord établis par les gardiens de fourrière sur le département des Bouches-du-Rhône,
- Documents relatifs au protocole d'accord en vue de l'indemnisation des gardiens de fourrière,
- Documents relatifs à l'indemnisation des gardiens de fourrière.

5) Conventions d'habilitation et d'agrément des professionnels au système d'immatriculation des véhicules

6) Attributions spécifiques :

- Documents relatifs à la commission départementale de sécurité routière (formation plénière siégeant en cas de consultation sur la mise en place d'itinéraires de déviation de poids-lourds).

7) Correspondances diverses ne soulevant pas de problèmes de principe et réponses aux interventions.

Article 2

Dans le cadre de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté et sous l'autorité de Madame la directrice de la sécurité : police administrative et réglementation, délégation de signature est donnée pour les attributions de leur bureau à :

- Madame **Carine LAURENT**, Attachée Principale, cheffe du Bureau des Polices Administratives en Matière de Sécurité (BPAMS),
- Monsieur **Pierre INVERNON**, Attaché, chef du Bureau de la Circulation Routière (BCR),

Article 3

A) Bureau des Polices Administratives en Matière de Sécurité

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée, dans la limite des attributions propres au Bureau des Polices Administratives en Matière de Sécurité à :

- Madame **Marie-Hélène GUARNACCIA**, Attachée, adjointe au chef de bureau, pour signer les documents suivants :

- habilitations à pénétrer dans les zones d'accès restreint (ZAR) du GPMM et agréments à exercer les fonctions d'agent chargé des visites de sécurité (ACVS) au sein des ZAR du GPMM,
- autorisations de vols de nuits ou hors hauteurs réglementaires pour les aéronefs télépilotés (drones),
- accusé de réception de la demande d'agrément des agents verbalisateurs,
- récépissé de déclaration aux revendeurs d'objets mobiliers,
- autorisation et refus de lâchers de ballons,
- récépissé de demande d'agrément ou d'autorisation en matière de produits explosifs,
- accusés de réception en matière de dépôt d'une déclaration ou demande d'autorisation d'une manifestation sportive ou d'homologation de circuit motorisé,
- correspondances courantes ainsi que les attestations et les copies conformes entrant dans le cadre des attributions du bureau.

- Madame **Stéphanie DUPUY**, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle , cheffe de la mission sécurité, pour signer les documents suivants :

- récépissé de déclaration aux revendeurs d'objets mobiliers,
- récépissé de demande d'agrément ou d'autorisation en matière de produits explosifs,
- habilitations à pénétrer dans les zones d'accès restreint (ZAR) du GPMM et agréments à exercer les fonctions d'agent chargé des visites de sécurité (ACVS) au sein des ZAR du GPMM,
- accusé de réception de la demande d'agrément des agents verbalisateurs,
- correspondances courantes ainsi que les attestations et les copies conformes entrant dans le cadre des attributions du bureau.

- Madame **Eurielle JULLIAND**, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, cheffe de la mission police administrative, pour signer les documents suivants:

- les correspondances courantes et les copies conformes relevant de ses attributions.

- Madame **Christine LEGAL**, Secrétaire Administrative de Classe Normale, cheffe du pôle ZAR, pour signer les documents suivants:

- les habilitations à pénétrer dans les zones d'accès restreint (ZAR) du GPMM et agréments à exercer les fonctions d'agent chargé des visites de sécurité (ACVS) au sein des ZAR du GPMM,

- les correspondances courantes relevant de ses attributions.

- Madame **Anaïs LARRULL**, Secrétaire Administrative de Classe Normale, pour signer les documents suivants:

- les demandes de pièces réglementaires manquantes aux dossiers et les bordereaux d'envoi et courriers pour notification et information,

- Madame **Sabine GAULIER**, Secrétaire administrative de Classe Normale, pour signer les documents suivants :

- les demandes de pièces réglementaires manquantes aux dossiers et les bordereaux et courriers d'envoi pour notification et information.

- Madame **Elisabeth ABADIE**, Adjointe Administrative Principale de 1ère Classe, pour signer les documents suivants :
 - les demandes d'enquête aux services de police et de gendarmerie, les demandes de pièces réglementaires manquantes aux dossiers et les bordereaux et courriers d'envoi pour notification et information.
- Madame **Laurence ZEOFILO**, Adjointe Administrative, pour signer les documents suivants :
 - les demandes d'enquête aux services de police et de gendarmerie, les demandes de pièces réglementaires manquantes aux dossiers et les bordereaux et courriers d'envoi pour notification et information.
- Monsieur **Jean-Michel GENESTA**, Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle , pour signer les documents suivants :
 - les demandes d'enquête aux services de police et de gendarmerie, les demandes de pièces réglementaires manquantes aux dossiers et les bordereaux et courriers d'envoi pour notification et information.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Carine LAURENT**, la délégation de signature qui lui est consentie au titre de cet article sera exercée par Madame **Marie-Hélène GUARNACCIA**, adjointe au chef du bureau, ou en cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Marie-Hélène GUARNACCIA**, par Mesdames **Stéphanie DUPUY** et **Eurielle JULLIAND**, dans le cadre des attributions relevant de leur mission.

B) Bureau de la Circulation Routière

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée dans la limite des attributions propres au Bureau de la Circulation Routière à :

- Madame **Hélène CARLOTTI** Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, pour les attributions du pôle droits à conduire,
- Madame **Laurie-Anne BOUSSANT**, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, adjointe au chef de bureau, pour les attributions du pôle professions réglementées,
- Madame **Nadia NEDJMA**, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, pour les attributions du pôle professions réglementées.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Pierre INVERNON**, la délégation de signature qui lui est consentie au titre de l'article 2 sera assurée par Mesdames **Hélène CARLOTTI** et **Laurie-Anne BOUSSANT**.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame **Cécile MOVIZZO**, de Madame **Carine LAURENT**, de Madame **Marie-Hélène GUARNACCIA**, de Madame **Stéphanie DUPUY** et de Madame **Eurielle JULLIAND**, la délégation de signature qui leur est consentie au titre du Bureau des Polices Administratives en Matière de Sécurité sera exercée par Madame **Linda HAOUARI**, cheffe du Bureau des Armes, et par Monsieur **Pierre INVERNON**, chef du Bureau de la Circulation Routière.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame **Cécile MOVIZZO**, de Monsieur **Pierre INVERNON**, de Madame **Hélène CARLOTTI** et de Madame **Laurie-Anne BOUSSANT**, la délégation de signature qui leur est consentie au titre du Bureau de la Circulation Routière sera exercée par Madame **Carine**

LAURENT cheffe du Bureau des Polices Administrative en Matière de Sécurité et par Madame **Linda HAOUARI**, cheffe du Bureau des Armes.

Article 7

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 8

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF2

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Fabrice BONICEL**,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2005-805 du 18 juillet 2005 relative à l'harmonisation des polices de l'eau et des milieux aquatiques de la pêche et de l'immersion des déchets ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 13/633 en date du 03 juillet 2018 portant mutation à la préfecture des Bouches du Rhône, nomination, admission au bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire et détachement de Monsieur **Fabrice BONICEL** dans un emploi fonctionnel de Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer en qualité de Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône du 1^{er} août 2018 portant affectation de Monsieur **Fabrice BONICEL**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Fabrice BONICEL**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, au titre de la Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement.

Dans le cadre de la délégation consentie ci-dessous et sous l'autorité de Monsieur **Fabrice BONICEL**, délégation de signature est également donnée à Monsieur **David LAMBERT**, attaché principal, directeur adjoint, à l'effet de signer les mêmes actes, à savoir :

- octroi des congés de toutes natures pour le personnel de la direction de la citoyenneté de la légalité et de l'environnement.

- expressions de besoin se rapportant à la DCLE, dans la limite de 5.000 euros T.T.C., aux prescripteurs relevant de cette structure.

- établissement des attestations relevant des attributions de la direction et signature des correspondances courantes ainsi que des décisions pour lesquelles le préfet a compétence liée,

ainsi que dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

I) FINANCES LOCALES ET INTERCOMMUNALITE

A) Finances locales :

1) Contrôle budgétaire :

- Contrôle des budgets et des comptes des collectivités locales et de leurs établissements publics, ainsi que des groupements de collectivités locales des Bouches-du-Rhône,
- Fiscalité locale (états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales),
- Instruction des dossiers de mandatement et inscription d'office,
- Analyse financière, suivi statistique.

2) Dotations :

- Versement des dotations de l'Etat (FCTVA, DGF, DGD, amendes de police, toutes DGD, et toutes autres dotations) au profit des collectivités locales et des groupements de collectivités locales des Bouches-du-Rhône,
- Recensement des données physiques et financières des collectivités locales et des groupements de collectivités locales des Bouches-du-Rhône.

B) Intercommunalité :

- Demandes de pièces complémentaires et de renseignements en matière de contrôle des actes des collectivités territoriales et de leurs établissements et groupements
- Intercommunalité, rationalisation, suivi statutaire des groupements de collectivités locales des Bouches-du-Rhône (création/suivi/dissolution), mise à jour de la base de données ASPIC/BANATIC,
- Secrétariat de la CDCI.

II) UTILITÉ PUBLIQUE, CONCERTATION ET ENVIRONNEMENT

A) Expropriations :

- Expropriation pour le compte de l'État, des établissements publics nationaux et sociétés d'économie mixte à caractère national (SNCF, sociétés d'autoroutes, EDF, GDF, canal de provence, Euroméditerranée...),
- Périmètre de restauration immobilière,

- Procédures pour le compte des collectivités publiques locales (département, communes) et de leurs établissements publics,
- Servitudes d'utilité publique,
- Commission départementale chargée de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs.

B) Enquêtes publiques et environnement :

- Arrêtés portant indemnisation des commissaires- enquêteurs désignés pour diligenter les enquêtes publiques
- Déconcentration des autorisations de travaux en site classé,
- Commission départementale des objets mobiliers,
- Présidence et secrétariat de Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (formations « nature », « paysages et sites », « publicité », « faune sauvage et captive »),
- Parcs naturels nationaux, régionaux,
- Réserves naturelles,
- Protection des biotopes,
- Chartes pour l'environnement,
- Agrément des associations en matière d'environnement et d'urbanisme,
- Démoustication,
- Opérations ponctuelles menées par le Ministère en charge de l'écologie (printemps de l'environnement, journée sans voiture, etc.),
- Coordination des dossiers à enjeux,
- Appui à la mission départementale énergies renouvelables.

**III) INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX**

A) Présidence et secrétariat du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

B) Installations nucléaires de base : enquêtes publiques et suivi des procédures départementales en liaison avec l'ASN.

C) Carrières y compris secrétariat de la formation carrières de la CNDPS :
 - Stockages souterrains d'hydrocarbures,
 - Permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures.

D) Titres miniers.

E) Déchets

- Planification des déchets ménagers, industriels, hospitaliers et des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics,
- Déclarations et autorisations (enquêtes publiques), procédures diverses relevant de la législation ICPE/déchets, arrêté de mise en demeure, arrêtés d'urgence,
- Récépissés de déclarations d'entrepôts de déchets d'activités de soins (DASRI),
- Constitution des CLIS, CSS.

F) Autorisation de création de chambres funéraires, d'agrandissement de cimetière, de crématorium dans le cadre du CGCT.

G) Certificat d'agrément de transport, négoce et courtage de déchets.

H) Dans le cadre de l'autorisation environnementale définie par l'ordonnance du 26 janvier 2017 :

- les courriers et transmission aux porteurs de projet en réponse aux informations qu'ils sollicitent au titre de l'article L 181-5 1°, dans le cadre de phase amont de l'autorisation environnementales
- l'accusé de réception d'une demande de certificat de projet ;
- les courriers consécutifs à cette transmission dans le cadre de la phase dite « amont » ;

- l'accusé de réception du dépôt d'une demande d'autorisation au titre de l'article L 181-1 2° du code de l'environnement, prévu à l'article R 181-16 du même code, ainsi que des demandes de compléments correspondantes mentionnant expressément la suspension du délai d'examen ;
- les demandes de compléments aux exploitants nécessaires à l'instruction des demandes après dépôt du dossier complet ;
- les actes notifiant les prolongations de délais d'instruction prévus par l'article R 181-17¹⁰ du code de l'environnement
- les courriers et transmissions relatifs à l'instruction des demandes de modifications notables en application de l'article R 181-46 II du code de l'environnement
- les courriers et transmissions relatifs à l'instruction des demandes de prescriptions complémentaires en application de l'article R 181-45 du code de l'environnement ;
- la transmission aux exploitants des projets de décisions administratives découlant de l'instruction des demandes

I) Installations classées pour l'environnement en régime de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation :

- Nomination par arrêtés préfectoraux des inspecteurs des ICPE avec suivi du bilan d'activités de l'inspection,
- Diffusion instructions et participation aux campagnes de mise en œuvre des réglementations ICPE et eau (contrôle périodique, rejets substances dangereuses dans l'eau),
- Synthèses dossiers spécifiques ICPE,
- Suivi des procédures PPRT, prescriptions, enquêtes publiques, publications,
- Constitution des comités locaux d'information et de concertation (CLIC)/comités de suivi de site (CSS) pour les installations SEVESO,
- Agrément des collecteurs et/ou éliminateurs de pneumatiques ou d'huiles usagées,
- Agréments des détenteurs de carcasses de véhicules hors d'usage (VHU),
- Récépissés de déclarations de stockage de FOD chez les particuliers,
- Plan d'élimination des PCB-PCT,
- Échanges de quotas.

J) Procédures relevant de la législation « eau et protection des milieux aquatiques » :

- Guichet unique de l'eau (enregistrement des dossiers sur le logiciel CASCADE, tableau de suivi),
- Procédures de déclaration et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, des concessions hydrauliques et des procédures contentieuses relatives à ces sections,
- Planification (SAGE, contrats de rivières, contrat d'étang...),
- DUP captages d'eau potable,
- Sécheresse, inondations,
- Classement des digues,
- Suivi des milieux aquatiques (pollution, zone humide...),
- Mise en œuvre des directives européennes (assainissement urbain, directive cadre sur l'eau),
- Installations nucléaires de base (aspect « rejets dans le milieu aquatique »),

K) Plan de protection de l'atmosphère : procédures air (PM 10, ozone ...).

L) Certificat d'agrément de dressage de chiens au mordant.

M) Plaintes environnementales.

N) Diffusion de l'information environnementale.

O) Comités de pilotage.

P) Contentieux ou pré-contentieux dossiers sensibles.

Q) Réunions de coordination inter-services sur thématiques du bureau.

R) Participation à la tenue du fichier national des études d'impact.

IV) CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS ET CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

A) Contrôle de légalité des actes des collectivités locales et conseil aux collectivités

- Demandes de pièces complémentaires et de renseignements en matière de contrôle des actes des collectivités territoriales et de leurs établissements et groupements,
- Actes de la commande publique selon la stratégie départementale,
- Actes de fonction publique territoriale et tous autres actes selon la stratégie départementale,
- Actes des SEM, SPLA, SPL
- Réception et ventilation des actes,
- Statistiques et suivi des indicateurs de performance.
- Conseil aux collectivités

B) Tutelle de la chambre d'agriculture

C) Affaires scolaires

V) ÉLECTIONS ET RÉGLEMENTATION

A) Élections

- Tous actes relatifs aux élections politiques et socio-professionnelles notamment délivrance des récépissés définitifs des déclarations de candidature aux élections politiques et professionnelles, à l'exception des arrêtés préfectoraux
- Etats de liquidation des dépenses en matière d'élections et de suivi du budget annuel (BOP 232) en lien avec le bureau des élections et des études politiques au ministère de l'intérieur

B) Réglementation

Police administrative générale

1) Activités touristiques

- classement des offices de tourisme,
- dénomination des communes en communes touristiques et classement des communes en stations de tourisme,
- délivrance des cartes de guides conférenciers,
- délivrance de titres de maîtres restaurateurs,

2) Activités funéraires

- autorisation d'inhumer dans les propriétés privées,
- habilitation des entreprises dans le domaine funéraire et attestation,
- autorisation de transport de corps et de cendres en dehors du territoire métropolitain dans les conditions prévues à l'article R. 2213-22 et R. 2213-24 du code général des collectivités locales.
- Dérogation au délai légal d'inhumation

3) Jeux et quêtes sur la voie publique

- agrément des commissaires de courses de chevaux,
- autorisation des quêtes départementales,
- Récépissé et autorisations pour les appels publics à la générosité.

4) Chasse

- agrément des piégeurs,
- attestation de délivrance initiale d'un permis de chasse

5) Régies de police municipale

- création, modification et clôture des régies de police municipale,
- calcul et engagement des indemnités de responsabilité des régisseurs de police municipale.

6) **Annonces judiciaires et légales**

- arrêté fixant la liste des journaux habilités à publier des annonces judiciaires et légales.

7) **Délivrance récépissés aux revendeurs d'objets mobiliers**

8) **Répartition des jurés d'assise**

- arrêté fixant la répartition des jurés d'assise

Aménagement commercial

- Instruction des dossiers d'aménagement commercial,
- **Présidence et secrétariat de la CDAC,**

Tutelle de l'État sur les organismes d'intérêt général et de culte

- autorisation pour les associations et organismes visés à l'article 910 du code civil de recevoir des dons et legs,
- qualification et tutelle administrative des associations culturelles,
- qualification et tutelle administrative des associations d'intérêt général,
- création, modification, dissolution et correspondances relatives aux fondations, fonds de dotation et associations reconnues d'utilité publique,
- tutelle administrative des congrégations, fondations, associations et associations reconnues d'utilité publique.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame **Anne WERMELINGER**, attachée principale, Chef du Bureau des Finances Locales et de l'Intercommunalité, en ce qui concerne les documents et décisions énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés de toutes natures pour le personnel du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Anne WERMELINGER**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Sylvie CHEVAL**, attachée, adjointe au chef de bureau.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Madame **Marie-Pierre BARRE**, attachée hors classe, Chef du Bureau du Conseil aux Collectivités et du Contrôle de Légalité en ce qui concerne les documents et décisions énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés de toutes natures pour le personnel du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Marie-Pierre BARRE**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Sylvie HAGOPIAN**, attachée, adjointe au chef de bureau.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Gilles BERTOTHY**, attaché principal, Chef du Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, en ce qui concerne les documents et décisions énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés de toutes natures pour le personnel du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Gilles BERTOTHY**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Christine HERBAUT**, attachée, adjointe au chef de bureau.

Article 5

Délégation est donnée à Monsieur **Patrick PAYAN**, attaché, Chef du Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, à l'effet de signer dans la limite des attributions du bureau :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les copies conformes de documents,
- les attestations et récépissés, avis au public relatifs aux enquêtes publiques en matière de servitudes, à l'ouverture d'enquête préalable à déclaration d'utilité publique et/ou parcellaire, ainsi qu'en vue de la fixation d'indemnités (art.L13-2 et R13-15 du code de l'expropriation),
- l'octroi des congés de toutes natures pour le personnel du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Patrick PAYAN**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Bernadette SOL**, attachée, adjointe au chef de bureau.

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame **Marylène CAIRE**, Attachée Principale, chef du Bureau des Élections et de la Réglementation, à Madame **Florence KATRUN**, Attachée, adjointe au chef de bureau et à Madame **Sabrina IBRAHIM**, Attachée, chef de la mission réglementation pour la signature des documents ci-après :

- correspondances courantes et attestations,
- délivrance des récépissés provisoires et définitifs des déclarations de candidature aux élections politiques et professionnelles,
- prise en charge des mémoires des dépenses afférentes à l'organisation des élections politiques et professionnelles,
- accusés de réception de la désignation des mandataires financiers des candidats aux élections politiques,
- délivrance des cartes de guide-conférencier,
- délivrance de titres de maîtres restaurateurs,
- autorisation de transport de corps et de cendres en dehors du territoire métropolitain dans les conditions prévues à l'article R. 2213-22 et R. 2213-24 du code général des collectivités locales.
- dérogations au délai d'inhumation (R2213-35 du code général des collectivités locales),
- autorisations d'inhumer dans les propriétés privées,
- habilitation des entreprises dans le domaine funéraire et attestations,
- récépissé de déclaration aux revendeurs d'objets mobiliers,
- récépissé de demande d'habilitation en matière funéraire,
- récépissé de création, modification et dissolution de fondations, fonds de dotation, ARUP,
- autorisation pour les associations et organismes visés à l'article 910 du code civil de recevoir des dons et legs,
- qualification et tutelle administrative des associations culturelles,
- qualification et tutelle administrative des associations d'intérêt général,
- attestations de délivrance des permis de chasse,
- agrément des piégeurs,
- agrément des commissaires de courses de chevaux,
- récépissé et autorisation pour les appels publics à la générosité.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Fabrice BONICEL**, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Monsieur **David LAMBERT** ou, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Madame **Anne WERMELINGER**, Chef du Bureau des Finances Locales et de l'Intercommunalité,
- Madame **Marie-Pierre BARRE**, Chef du Bureau du Conseil aux Collectivités et du Contrôle de Légalité,

- Monsieur **Gilles BERTOTHY**, Chef du Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- Monsieur **Patrick PAYAN**, Chef du Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement,
- Madame **Marylène CAIRE**, Chef du Bureau des Elections et de la Réglementation.

Article 8

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 9

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF3

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Thierry LEPAGE**,
Directeur Interministériel Départemental
des Systèmes d'Information et de Communication

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu la circulaire du Secrétariat Général du Gouvernement N° 5510/SG du 25 janvier 2011 relative à la création dans chaque département d'un Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication, complétée par les notes du 19 août et du 5 décembre 2011 et la note du 30 mars 2012 ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2012 portant création de la Direction Interministérielle Départementale des Systèmes d'Information et de Communication ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2012 n° 2012268-0008 portant nomination du Directeur Interministériel des Systèmes d'Information et de Communication des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Thierry LEPAGE**, Directeur Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication, Responsable Départemental de la Sécurité des Systèmes d'Information, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

- I) BOP 354, domaines de l'informatique, des télécommunications et de la sécurité des systèmes d'information :
- **A.** Tous documents relatifs à la commission d'ouverture des plis pour les marchés passés en procédure adaptée, hors choix de l'attributaire et acte d'engagement.
 - **B.** Expression de besoins dans la limite de 5.000 Euros TTC.
- II) Prise en charge de la totalité des factures, quel qu'en soit le montant.
- III) Correspondances générales, attestations et récépissés dans le cadre des attributions du service.
- IV) Documents relatifs à la Sécurité des Systèmes d'Information.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Thierry LEPAGE**, la délégation qui lui est consentie sera assurée par Monsieur **Frédéric BERNARD**, chef du Bureau Exploitation et Qualité de Service et, à défaut, par Monsieur **Lionel MOURRE**, chef du Bureau de l'Administration des Réseaux et Systèmes Informatiques.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 4

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF4

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Thierry LEPAGE**,
Directeur Interministériel Départemental
des Systèmes d'Information et de Communication
pour l'exercice des attributions du **Représentant du Pouvoir Adjudicateur**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Thierry LEPAGE**, Directeur Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication, pour signer en tant que représentant du pouvoir adjudicateur tous les documents relatifs à la passation et au suivi des marchés publics pour le BOP 354, dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, pour les marchés passés en procédure adaptée (marchés inférieurs à 139 000 euros HT pour les fournitures et services de l'État).

Est exclue de la présente délégation la signature de l'acte d'engagement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Thierry LEPAGE**, la délégation qui lui est consentie sera assurée par Monsieur **Frédéric BERNARD**, chef du Bureau Exploitation et Qualité de Service.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 4

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication et le Directeur Régional des Finances Publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et des Bouches du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF5

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur François LEGROS**,
Directeur des Migrations de l'Intégration et de la Nationalité

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu les conventions internationales relatives au droit des étrangers ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code civil ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône n°574 du 27 septembre 2017, portant affectation de Monsieur **François LEGROS**, Attaché Hors Classe, dans un emploi fonctionnel de Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de Directeur des Migrations, de l'Intégration et de la Nationalité ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **François LEGROS**, Directeur des Migrations, de l'Intégration et de la Nationalité (DMIN) dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

A) Compétences générales

- expressions de besoin et engagements juridiques se rapportant à la DMIN, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

B) Admission au séjour

- délivrance de visas de transit, de court séjour ou prorogation de visas de court séjour, document de circulation pour étrangers mineurs,
- délivrance d'attestation d'autorisation de séjour permettant l'admission en franchise du mobilier,
- délivrance du certificat de résidence aux ressortissants algériens,
- délivrance de la carte de séjour aux ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne,
- délivrance de la carte de séjour aux ressortissants des autres États,
- délivrance de sauf conduits et titres d'identité et de voyages aux étrangers réfugiés, apatrides et personnes de nationalité indéterminée,
- délivrance des cartes spéciales d'industriels, commerçants et artisans étrangers,
- documents relatifs au regroupement familial, y compris les refus,
- documents relatifs au fonctionnement de la commission du titre de séjour,
- refus de délivrance ou de prolongation de visas et de documents de circulation trans-frontière,
- refus de séjour, obligations de quitter le territoire, décisions relatives au délai de départ volontaire et décisions fixant le pays de destination,
- décisions de retrait de titre de séjour.

C) Éloignement, contentieux et asile

- documents relatifs au fonctionnement de la commission d'expulsion où il assure les fonctions de rapporteur,
- procédure d'asile prévue au Livre VII du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- décisions, avis et arrêtés préfectoraux d'expulsion,
- notifications des procédures d'expulsion,
- refus de séjour, obligations de quitter le territoire, décisions relatives au délai de départ volontaire, décision de prolongation de départ volontaire initialement accordée et décisions fixant le pays de destination,
- délivrance de sauf conduits,
- décisions de retrait de titre de séjour,

- arrêtés de réadmission, décisions de placement en rétention administrative, décisions de maintien en rétention suite à une demande d'asile formulée en centre de rétention administrative, décision d'irrecevabilité d'une demande d'asile formulée en rétention administrative, demandes de prolongation de la rétention administrative, appel devant le premier président de la cour d'appel ou son délégué contre les ordonnances du juge des libertés et de la détention et information du parquet,
- saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre d'une demande d'autorisation de visite du domicile en application de l'article L 561-2 II du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre des articles L 513-5 et L 742-2 du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile, saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre d'une demande d'autorisation de visite du domicile en application de l'article L 214 du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- réquisitions d'extraction conformément aux dispositions des articles D 315 et D 316 du code de procédure pénale,
- assignations à résidence des étrangers et avertissements très solennels,
- interdictions de retour sur le territoire français,
- prolongation d'interdictions de retour sur le territoire français,
- interdictions de circulation sur le territoire français,
- requêtes dans le cadre des référés, mémoires en appel, mémoires en défense et représentation de l'État en défense et en appel dans le cadre du contentieux administratif et judiciaire des étrangers.

D) Naturalisations

D-1 instruction des demandes des Bouches-du-Rhône

- avis sur les demandes de :
 - * libération des liens d'allégeance française (article 23.4 du code civil),
 - * acquisition de la nationalité française en raison du mariage (article 21-2 du code civil), en raison de la qualité d'ascendant de français (article 21-13-1 du code civil) et en raison de la qualité de frère ou sœur de français (article 21-13-2 du code civil).
- propositions de naturalisation et réintégration dans la nationalité française (articles 21 15 et suivants du code civil),
- décisions défavorables sur les demandes de naturalisation et de réintégration dans la nationalité française : irrecevabilité, rejet, ajournement, classement sans suite (articles 35 et 41 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié),
- récépissés de déclaration de nationalité par mariage,
- procès-verbaux de notification d'un décret d'opposition, de restitution, de carence ou de désistement d'une demande de naturalisation ou d'une déclaration de nationalité,
- représentation en défense de l'État dans le cadre du contentieux administratif relatif au classement sans suite des demandes de naturalisation et de réintégration dans la nationalité française.

D-2 instruction des demandes des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de Vaucluse

- tout document relatif à l'instruction des demandes,
- propositions de décisions soumises à la signature du préfet du département concerné.

E) Bureau des Relations Générales et de l'Identité

1) Missions de proximité identité

- établissement des passeports de mission, des passeports de service et des passeports temporaires,
- établissement des passeports temporaires et remise des passeports biométriques de mission de la légion étrangère pour l'ensemble du territoire national,
- procès verbal de retrait de cartes nationale d'identité (CNI) ou passeports délivrés indûment,
- refus d'établissement des CNI et des passeports motivés par une interdiction de sortie du territoire,
- établissement des titres CNI/passeport suite au non renouvellement d'une mesure d'interdiction administrative de sortie du territoire,
- demandes de titres faisant apparaître une fiche S ou une fiche judiciaire au fichier des personnes recherchées,
- documents relatifs aux réquisitions,

- inscription au fichier des personnes recherchées,
- documents relatifs à l'archivage CNI/passeports,
- opposition à sortie du territoire des mineurs,
- correspondances diverses ne soulevant pas de problèmes de principe et réponse aux interventions.

2) Missions affaires générales

- attestations de résidence sur le fondement de l'article L313-11 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ou de l'article 6 de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié,
- déclarations d'option relatives au service militaire pour les jeunes gens possédant la double nationalité franco-algérienne,
- échange de permis de conduire étrangers hors UE et EEE,
- attestations CAF pour l'ouverture de droits aux prestations familiales des étrangers,
- demande de remboursement des trop perçus de timbres fiscaux à la suite de la délivrance de titres de séjour.

F) Correspondances

- correspondances diverses et réponses aux interventions.

Dans le cadre de la délégation consentie ci-dessus et sous l'autorité de Monsieur le Directeur des Migrations, de l'Intégration et de la Nationalité, délégation de signature est donnée à Madame **Audrey ROBERT**, Attachée Principale, Directrice Adjointe, à l'effet de signer la totalité des actes de la direction.

Article 2

Dans le cadre de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté et sous l'autorité de Monsieur le Directeur des Migrations, de l'Intégration et de la Nationalité, délégation de signature est également donnée pour les attributions de leur bureau à :

- Madame **Christine JUE**, attachée, cheffe du Bureau de l'Accueil et de l'Admission au Séjour (BAAS), Délégation lui est également donnée pour assurer la représentation en défense de l'État dans le cadre des référés et du contentieux des mesures d'éloignement prévues au livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans les conditions fixées par le titre VII, livre VII, chapitre VI à chapitre VII ter du code de justice administrative.
- Monsieur **Zouhair KARBAL** attaché principal, chef du Bureau de l'Eloignement, du Contentieux et de l'Asile (BECA), Délégation lui est également donnée, dans le cadre des examens spécifiques, pour signer tout document relatif à la procédure de délivrance de titre de séjour et de certificat de résidence.
- Madame **Karine HAMON**, attachée principale, cheffe du Service Interdépartemental des Naturalisations (SIN),
- Madame **Sylvie MALFAIT**, attachée, cheffe du Bureau des Relations Générales et de l'Identité (BRGI).

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de bureau, la délégation qui lui est consentie pour les attributions de son bureau pourra être exercée par l'un de ceux mentionnés au présent article, indépendamment des délégations prévues à l'article 3.

Article 3

A) Bureau de l'Accueil et de l'Admission au Séjour (BAAS)

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée, dans la limite des attributions propres au Bureau de l'Accueil et de l'Admission au Séjour, à :

- Monsieur **Rudy ORSINI**, attaché, adjoint à la cheffe de bureau,
- Madame **Angélique DELL'OLIO-GOMES**, attachée, adjointe à la cheffe de bureau,

pour l'ensemble des attributions exercées par Madame **Christine JUE**.

- Madame **Aurélie BENOIT**, Monsieur **Frédéric ARENAS-BRANDELET**, Monsieur **Marc PINEL** et Monsieur **Luc MAILLASTRE**, secrétaires administratifs, pour :
 - les titres de séjour et cartes spéciales des étrangers et les attestations relatives à ces titres,
 - les récépissés de demandes de titre de séjour et les autorisations provisoires de séjour,
 - les correspondances ou consultations diverses ne comportant ni décision ni instruction générale, les notifications ou bordereaux d'envois,
 - la délivrance des documents de circulation pour étrangers mineurs, prorogation de visas court séjour, établissement de visas retour, y compris les refus,
 - la délivrance de sauf conduit, titres d'identité et de voyage aux étrangers réfugiés et apatrides,
 - les documents relatifs au regroupement familial, y compris les refus.

B) Bureau de l'Éloignement, du Contentieux et de l'Asile (BECA)

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Murielle BARATIER**, attachée, adjointe au chef de bureau,
 - Monsieur **Henri BEURDELEY**, attaché, adjoint au chef de bureau, chef de la mission asile, chef du pôle régional dublin et du GUDA,
 - Madame **Céline APFFEL**, attachée, adjointe au chef du pôle régional dublin,
 - Madame **Samia NEKROUCHE**, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section des affaires juridiques et réservées,
 - Madame **Sarah DAMECHE**, secrétaire administratif de classe normale, cheffe de la section éloignement,
- pour l'ensemble des attributions exercées par Monsieur **Zouhair KARBAL**.

- Madame **Camille TOMASINI**, Monsieur **Mathias BLANCHET**, Madame **Assia SALEM**, Monsieur **Sébastien FORMA**, Monsieur **Joseph BALDASSERONI**, Madame **Coline PUECH**, Monsieur **Clément GUICHARD**, Madame **Caroline BIGLIONE** et Madame **Aurélie LAUR**, secrétaires administratifs, dans le cadre des attributions de la section « affaires juridiques et réservées » pour :

* les correspondances ou consultations diverses ne comportant ni décision, ni instruction générale, les notifications ou bordereaux d'envoi dans les matières relevant de la section,

* la représentation en défense de l'État dans le cadre des référés et du contentieux des mesures d'éloignement prévues au livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans les conditions fixées par le titre VII, livre VII, chapitre VI à chapitre VII ter du code de justice administrative du code de justice administrative,

* la représentation en défense de l'État dans le cadre du contentieux judiciaire de la rétention administrative.

- Madame **Angéline LAURENCOT**, Monsieur **Luc HEIM**, Monsieur **Damien BEAUVAIS**, Madame **Coline PUECH**, Monsieur **Clément GUICHARD**, Monsieur **Pathy MATAMPALA NANI** secrétaires administratifs, dans le cadre des attributions de la section « éloignement » pour :

* les copies conformes de documents émanant du service, bordereaux d'envoi et consultations des services administratifs dans le cadre des procédures de reconduite à la frontière,

* les actes ne faisant pas grief ou ne comportant ni décision, ni instruction générale dans les matières relevant de la section (convocation, correspondances diverses),

- * la notification des procédures d'expulsions,
- * la représentation en défense de l'État dans le cadre des référés et du contentieux administratif des étrangers,
- * la représentation en défense de l'État dans le cadre du contentieux judiciaire de la rétention administrative.

- Madame **Virginie DESANDRE**, Madame **Delphine AGOSTINI**, Madame **Lætitia TREBEAU**, Monsieur **Sylvain CASSAR**, secrétaires administratifs, dans le cadre des attributions du « Pôle Régional Dublin » pour :

- * les correspondances ou consultations diverses ne comportant ni décision, ni instruction générale, les notifications ou bordereaux d'envoi dans les matières relevant du pôle,
- * la représentation en défense de l'État dans le cadre des référés et du contentieux des mesures d'éloignement prévues au livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans les conditions fixées par le titre VII, livre VII, chapitre VI à chapitre VII ter du code de justice administrative du code de justice administrative,
- * le renouvellement des attestations de demande d'asile des procédures dublin.

- Monsieur **Philippe GIRAUD**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de l'accueil des demandeurs d'asile, dans le cadre des attributions du « GUDA et de l'accueil des demandeurs d'asile », la signature :

- * des attestations de demande d'asile et récépissés délivrés aux demandeurs d'asile,
- * des copies conformes de documents émanant du service, les bordereaux d'envoi, les consultations des services administratifs dans le cadre des procédures d'asile,
- * des actes ne faisant pas grief ou ne comportant ni décision, ni instruction générale dans les matières relevant du GUDA et de l'accueil des demandeurs d'asile (convocations, correspondances diverses),
- * la représentation en défense de l'État dans le cadre des référés et du contentieux des mesures d'éloignement prévues au livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans les conditions fixées par le titre VII, livre VII, chapitre VI à chapitre VII ter du code de justice administrative du code de justice administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Philippe GIRAUD** la délégation qui lui est consentie sera exercée par Madame **Virginie DESANDRE**, Madame **Delphine AGOSTINI**, Madame **Lætitia TREBEAU**, Monsieur **Sylvain CASSAR**, secrétaires administratifs.

C) Service Interdépartemental des Naturalisations (SIN)

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des attributions exercées par Madame **Karine HAMON**, dans la limite des attributions propres au Service Interdépartemental des Naturalisations (SIN), à :

- Monsieur **Bruno FORABOSCO**, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe de bureau,
- Madame **Audrey EMMANUELLI**, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de bureau,
- Madame **Audrey BRACQ**, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de bureau.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 5

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF6

Arrêté portant délégation de signature
à **Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE**,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directrice des Ressources Humaines

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône n° 119 du 22 février 2017, portant affectation de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de Directrice des Ressources Humaines ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de sa direction, les actes ci-après énumérés :

I – COMPETENCES GENERALES

- toutes les correspondances générales, attestations et récépissés, actes administratifs et financiers à l'exception des actes réglementaires de portée générale,
- toutes les expressions de besoin, les actes d'engagement, les factures, les services faits se rapportant à cette direction, dans la limite de 10 000 € T.T.C.,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel de la direction.

II - RESSOURCES HUMAINES

- A) **Gestion administrative** (agents de catégorie A, B et C : ensemble des actes de gestion déconcentrée)

Positions statutaires :

- octroi de congé maladie, de congé longue maladie, de congé longue durée,
- reconnaissance de l'imputabilité au service d'accident de trajet, de service ou d'une maladie professionnelle et octroi de congés inhérents à ces positions,
- tous arrêtés liés aux positions statutaires des agents (congé parental, disponibilité, maternité, paternité, temps partiel, ...),
- tous courriers relatifs aux positions statutaires,
- états authentiques de service,
- prise en charge des factures liées aux différentes positions statutaires (accidents de travail, expertises médicales, contrôles médicaux...),
- tous documents afférents aux procédures de saisine du comité médical, de la commission de réforme.

Gestion des carrières :

- tous arrêtés de gestion des personnels, sauf arrêtés de nomination.

Autres :

- délivrance d'autorisations spéciales d'absence pour activités syndicales sollicitées par les organisations syndicales dans le cadre des contingents qui leur sont alloués,
- attestations d'embauche ou d'emploi destinées à divers organismes,
- tous courriers, certificats, contrats, conventions ou attestations de stage, mission de service civique ou apprentissage,
- contrats de droit public à durée déterminée et avenants pour une durée inférieure à un an.

B) **Gestion financière** :

- * états des primes et indemnités diverses,
- * attestations relatives aux montants des traitements et régimes indemnitaires.

III - FORMATION

- tous actes de gestion relatifs aux actions de formation.

IV – ACTION SOCIALE

- décisions relatives aux prestations en matière d'action sociale,
- attestations et récépissés entrant dans le cadre des attributions du bureau de l'action sociale.

V – CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

- engagement et prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des concours et examens professionnels (location de salles, état des frais de corrections), dans la limite de 10 000 euros T.T.C.,
- arrêté portant composition de la commission de surveillance de concours ou d'examen professionnel,
- tous actes de gestion relatifs aux concours et examens professionnels ne présentant pas un caractère décisionnel.

VI – CONSEIL MOBILITÉ CARRIÈRE

- les actes relatifs au conseil mobilité carrière.

Dans le cadre de la délégation consentie ci-dessus et sous l'autorité de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, Directrice des Ressources Humaines, délégation de signature est également donnée à Madame **Emeline GUILLIOT**, attachée principale, directrice adjointe, à l'effet de signer la totalité des actes de la direction.

Article 2 : DELEGATIONS A CERTAINS PERSONNELS DE LA DIRECTION

Article 2-1

Délégation est donnée à Madame **Nadia SECCHI**, attachée principale, conseillère mobilité carrière, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions :

- les affaires relevant du conseil mobilité carrière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Nadia SECCHI**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Christiane CHARLOIS**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, conseillère mobilité carrière adjointe.

Article 2-2

Délégation est donnée à Madame **Céline FERRY**, attachée, animatrice de formation départementale, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions :

- tous courriers et tous actes de gestion relatifs aux formations ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- les expressions de besoin, actes d'engagement, factures, services faits dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

Article 2-3

Délégation est donnée à Madame **Nadia CHAHBI**, attachée, chargée de mission concours et examens professionnels, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions :

- tous courriers et tous actes de gestion relatifs aux concours et examens professionnels, ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés.

Article 2-4

Délégation est donnée à Monsieur **Florent RISACHER**, attaché principal, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les limites des attributions de son bureau :

- * les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- * l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- * les attestations et récépissés,
- * les expressions de besoin, actes d'engagement, services faits dans la limite de 5 000 euros T.T.C.,
- * les factures liées aux différentes positions statutaires (accidents de travail, expertises médicales, contrôles médicaux...).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Florent RISACHER**, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par ses adjoints Monsieur **Yves ASSOULINE** et Madame **Anne-Sophie RIVAL**, attachés, et dans la limite de leurs attributions par Mesdames **Carine ARSAC**, **Karine BUFFA**, **Dziuginta NEDJMA** et **Isabelle TRON**, cheffes de section.

Article 2-5

Délégation est donnée à Madame **Manuela DA SILVA**, attachée, cheffe du bureau de l'action sociale à l'effet de signer, dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les attestations et récépissés,
- les expressions de besoin, actes d'engagement, factures, services faits dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par Madame **Emeline GUILLIOT** ou, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Monsieur **Florent RISACHER**, attaché principal, chef du bureau des ressources humaines,
- Madame **Manuela DA SILVA**, attachée, cheffe du bureau de l'action sociale.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 5

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF7

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Christian FENECH**,
Attaché Principal,
Chef de la Mission Contentieux Interministériel et Veille Juridique

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône n° 123 du 22 février 2017, portant affectation de Monsieur **Christian FENECH**, Attaché Principal, en qualité de chef de la Mission Contentieux Interministériel ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Christian FENECH**, Attaché Principal, chef de la Mission Contentieux Interministériel et Veille Juridique, à l'effet de signer tous les actes nécessaires à l'exercice des missions de la mission contentieux interministériel et, notamment :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel relevant de son autorité,
- les mémoires en défense concernant les recours de plein contentieux inférieurs à 7 000 euros, les référés et les recours pour excès de pouvoir dirigés contre les décisions prises par les chefs de services déconcentrés dans les domaines délégués par le préfet.

Monsieur **Christian FENECH** est autorisé à adresser les expressions de besoin se rapportant à la mission, dans la limite de 5 000 euros T.T.C., aux prescripteurs du Secrétariat Général et des services communs.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Christian FENECH**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Valérie SOLA**, Attachée Principale, adjointe au chef de la Mission Contentieux Interministériel et Veille Juridique.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Valérie SOLA**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Monsieur **Thierry SERVIA**, Attaché Principal, Monsieur **Emile MAJCICA** ou Monsieur **Philippe POGGIONOVO**, Secrétaires Administratifs de Classe Supérieure.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 5

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF8

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Nicolas JOYAUX**,
Chef de la Mission Départementale contre la Fraude
à la préfecture des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de procédure pénale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la lettre de mission de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône du 13 juin 2016 chargeant Monsieur **Nicolas JOYAUX** des fonctions de Chef de la Mission Départementale contre la Fraude du département des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Nicolas JOYAUX**, chef de la Mission Départementale contre la Fraude des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer les actes, décisions ou correspondances relatives au traitement des fraudes ou tentatives de fraudes détectées ou signalées dans l'instruction des demandes et des dossiers instruits par ou pour le compte des services de la préfecture des Bouches-du-Rhône et notamment dans les matières suivantes :

➤ **Les cartes nationales d'identité et les passeports**

recouvrant notamment les actes relatifs :

- à l'obtention induue de titres ;
- à la procédure de refus et/ou de retrait de titres ;
- au procès verbal d'identification ;
- aux signalements aux Procureurs de la République des fraudes et tentatives de fraude dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale ;
- à l'inscription des identités au Fichier des Personnes Recherchées pour fraude ou dans le cadre d'une procédure de refus et/ou de retrait de titres.

➤ **Les certificats d'immatriculation**

recouvrant notamment les actes relatifs :

- à l'obtention induue de titres ;
- à la procédure de refus et/ou de retrait de titres ;
- aux contrôles des professionnels de l'automobile ;
- aux signalements aux Procureurs de la République des fraudes et tentatives de fraude dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale ;
- à l'inscription des identités au Fichier des Personnes Recherchées pour tentative de fraude.

➤ **Les permis de conduire**

recouvrant notamment les actes relatifs :

- à l'obtention induue de titres ;
- à la procédure de refus et/ou de retrait de titres ;
- aux signalements aux Procureurs de la République des fraudes et tentatives de fraude dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale ;
- à l'inscription des identités au Fichier des Personnes Recherchées pour fraude.

➤ **L'enseignement de la conduite et l'animation des stages de récupération de points**

recouvrant notamment les actes relatifs aux signalements aux Procureurs de la République des fraudes et tentatives de fraude dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale.

➤ **La carte professionnelle de chauffeur VTC ou de Taxi**

recouvrant notamment les actes relatifs aux signalements aux Procureurs de la République des fraudes et tentatives de fraude dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale.

➤ **Les titres de séjour**

recouvrant notamment les actes relatifs :

- à l'obtention induue de titres ;
- au procès verbal d'identification ;
- aux signalements aux Procureurs de la République des fraudes et tentatives de fraude dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale.

➤ **Les décisions d'acquisition de la nationalité française**

recouvrant notamment les actes relatifs :

- au retrait des décrets de naturalisation, de réintégration consécutivement à un décret rapportant ;

- au retrait des déclarations portant acquisition de la nationalité française consécutivement à un jugement prononçant l'annulation de leur enregistrement;
- aux signalements aux Procureurs de la République des fraudes et tentatives de fraude dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Article 2

Cette délégation de signature est accordée à concurrence des compétences dont disposent les membres du corps préfectoral du département des Bouches-du-Rhône dans les matières énumérées à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Nicolas JOYAUX**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par :

- **Monsieur François NICOLAI**, secrétaire administratif de classe normale, Adjoint au Chef de la Mission Départementale contre la Fraude,
- **Madame Marie-Pierre NICOLAI**, secrétaire administrative de classe normale, Adjointe au Chef de la Mission Départementale contre la Fraude,

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 5

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF9

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Stanislas VARENNES**,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directeur du Service de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel n°16/1580/A portant nomination et détachement de Monsieur **Stanislas VARENNES**, attaché principal d'administration de l'Etat, dans un emploi fonctionnel de Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Stanislas VARENES**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Directeur du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial, pour les actes ci-après énumérés :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € se rapportant à la direction (contrats, bons de commande...).

Délégation de signature est également donnée à Monsieur **Stanislas VARENES** pour tous les documents et décisions se rapportant à la mission « Projet métropolitain et politiques partenariales ». Cette délégation concerne notamment les actes relevant de la gestion des subventions de l'État relevant des BOP 112 (Fonds National d'Aménagement du Territoire) et 119 (Fonds de Soutien à l'Investissement Local, Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux, réserve parlementaire), pour lesquelles la fonction de RUO est assurée (responsable d'unité opérationnelle).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame **Nicole ARSANTO**, attachée, responsable du « Pôle coordination administrative », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à ce pôle énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € (bons de commandes).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Nicole ARSANTO**, la délégation qui lui est consentie sera exercée par Madame **Mireille JULIEN**, secrétaire administrative de classe normale, collaboratrice de la responsable du pôle .

Article 3

Délégation de signature est donnée à Madame **Chantal GIOVANOLLA**, attachée, responsable du « Pôle coordination et animation transversale », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à ce pôle énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € (bons de commandes).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Chantal GIOVANOLLA**, la délégation qui lui est consentie sera exercée par Madame **Aurélié FLORES CREGUT**, secrétaire administrative de classe normale.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Madame **Isabelle PANDOLFI**, attachée, chargée de mission « Economie et emploi », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel relevant de son autorité.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Madame **Antoinette MAZZEO**, attachée, chargée de mission « Santé, culture et services publics », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats.

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame **Rose LABEILLE**, attachée, chargée de mission « Ingénierie et accompagnement des projets », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Stanislas VARENNES**, la délégation qui lui est accordée sera exercée par :

- Madame **Isabelle PANDOLFI**, attachée, chargée de mission « Economie et emploi »,
- Madame **Antoinette MAZZEO**, attachée, chargée de mission « Santé, culture et services publics »,
- Madame **Chantal GIOVANOLLA**, attachée, responsable du « Pôle coordination et animation transversale »,
- Madame **Rose LABEILLE**, attachée, chargée de mission « Ingénierie et accompagnement des projets »,
- Madame **Nicole ARSANTO**, attachée, responsable du « Pôle coordination administrative ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Isabelle PANDOLFI**, Madame **Antoinette MAZZEO** ou Madame **Rose LABEILLE**, la délégation qui leur est consentie pour les attributions de leur mission sera exercée par l'une des personnes mentionnées au présent article.

Article 8

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 9

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du- Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF10

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Bruno EVENAS**,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône n° 621 du 31 octobre 2017 portant affectation de Monsieur **Bruno EVENAS**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Bruno EVENAS**, Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier, pour les actes ci-après énumérés :

I- GESTION BUDGETAIRE

- Domaine budgétaire :

- Demandes d'achat se rapportant aux programmes 0354-DR13-DP13 dont EMIR, 0354-CPNE-DR13 (programme national d'équipement), 0354-DR13-DMUT, 0216-CAJC-DR13, 0216-CPRH-CDAS, 0216-CPRH-CFOD, 0232-CVPO-DP13, 0723-DR13-DD13, 0207-PACA-PR13 et 0112-DIR6-DS69 dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

- Tous actes de procédures préparatoires :

- des contrats d'entretien et de maintenance,
- des marchés de fournitures, de prestations ou de travaux, (hors travaux de restructuration, informatique et téléphonie) tous programmes,
- inventaire immobilier et mobilier.

II – DIVERS

- correspondances générales, attestations et récépissés entrant dans le cadre des attributions de la direction,
- octroi des congés annuels et RTT du personnel de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Bruno EVENAS**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Pierre WERY**, Attaché Principal, Directeur Adjoint, pour la totalité des actes de la direction.

Article 2

Délégation est donnée à Madame **Laure WALAS**, Attachée, Cheffe du Bureau du Pilotage Budgétaire et de la Commande Publique, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires à l'établissement de contrats et de marchés publics,
- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à cette direction, dans la limite de 5 000 euros T.T.C,
- tous actes liés à la délivrance de la carte achat en qualité de responsable de programme achat auprès de la BNP.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Laure WALAS**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Sandrine BRILLI**, Adjointe à la Cheffe du Bureau du Pilotage Budgétaire et de la Commande Publique.

Article 3

Délégation est donnée à Madame **Dominique MAS**, Attachée principale, Cheffe du Bureau de la Gestion Immobilière et de la Logistique, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires des contrats et marchés relevant des attributions de son bureau,
- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- octroi des congés annuels et RTT du personnel,
- les expressions de besoin se rapportant à cette direction, dans la limite de 5 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Dominique MAS**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Monsieur **Daniel ROCHAS**, Contrôleur des Services Techniques, Adjoint à la Cheffe du Bureau de la Gestion Immobilière et de la Logistique.

Article 4

Délégation est donnée à Monsieur **Bruno PASSARELLI**, Ingénieur des Services Techniques, à l'effet de signer dans la limite des attributions de la Mission Conduite d'Opérations Immobilières :

- tous actes de procédures préparatoires relevant du maître d'ouvrage.

Article 5

Délégation est donnée pour les missions relevant du Centre de Services Partagés Régional Chorus (CSPR Chorus) à Madame **Patricia GULBASDIAN**, Attachée, Responsable du Centre de Services Partagés Régional Chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, en ce qui concerne les documents et décisions énumérés ci-après :

- correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- attestations et récépissés, avis et certificats,
- octroi des congés annuels et RTT du personnel affecté au Centre de Services Partagés Régional Chorus PACA.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Patricia GULBASDIAN**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Carine MAST**, Attachée, Responsable Adjointe du Centre de Services Partagés Régional Chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Madame **Nathalie TIBERE**, Cheffe du Pôle Subventions/Recettes, et Madame **Latifa LASRI**, Cheffe du Pôle Commande Publique, au Centre de Services Partagés Régional Chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, exercent l'octroi des congés annuels et RTT des agents de leurs pôles respectifs.

Article 6

Délégation est donnée à Monsieur **Marc SICCO**, Attaché, Chef du Bureau de la Politique Immobilière de l'État, à l'effet de signer, dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- octroi des congés annuels et RTT du personnel.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Bruno EVENAS**, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté sera exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Madame **Laure WALAS**, Attachée, Cheffe du Bureau du Pilotage Budgétaire et de la Commande Publique
- Madame **Dominique MAS**, Attachée principale, Cheffe du Bureau de la Gestion Immobilière et de la Logistique,
- Madame **Patricia GULBASDIAN**, Attachée, Responsable du Centre de Services Partagés Régional Chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Monsieur **Bruno PASSARELLI**, Ingénieur des Services Techniques de Classe Exceptionnelle, Chef de la Mission Conduite d'Opérations Immobilières,
- Monsieur **Marc SICCO**, Attaché, Chef du Bureau de la Politique Immobilière de l'État.

Article 8

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 9

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF11

Arrêté portant délégation de signature au titre du décret du 7 novembre 2012
à **Monsieur Bruno EVENAS**,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier,
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses
imputées sur le Budget de l'État

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône n° 621 du 31 octobre 2017 portant affectation de Monsieur **Bruno EVENAS**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur **Bruno EVENAS**, Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier, en tant que responsable du service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat.

Cette délégation sera exercée pour toutes les opérations au titre :

- des services du Premier Ministre
- du Ministère de l'Intérieur
- du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
- du Ministère de la Culture
- du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- du Ministère de l'Economie et des Finances
- du Ministère de la Justice
- du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- du Ministère de la Cohésion des Territoires
- du Ministère du Travail
- du Ministère des Solidarités et de la Santé
- du Ministère des Sports
- du Ministère de l'Action et des Comptes Publics
- du Ministère des Armées
- du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Bruno EVENAS**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Pierre WERY**, Attaché Principal, Directeur Adjoint.

Article 2

Est également autorisée à signer les documents visés à l'article 1, Madame **Patricia GULBASDIAN**, Responsable du Centre de Services Partagés Régional Chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3

Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 5

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF12

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Bruno EVENAS**
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier
pour l'exercice des attributions du **Représentant du Pouvoir Adjudicateur**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Bruno EVENAS**, Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier, pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Bruno EVENAS**, la délégation qui lui est consentie sera assurée par Monsieur **Pierre WERY**, Attaché Principal, Directeur Adjoint.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 4

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur des Moyens et du Patrimoine Immobilier et le Directeur Régional des Finances Publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du- Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF13

Arrêté portant délégation
d'ordonnement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes
exécutés par le **Centre de Services Partagés Régional CHORUS**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la mise en place du Centre de Services Partagés Chorus de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation d'ordonnancement secondaire est donnée au responsable et aux agents du Centre de Services Partagés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur mentionnés en **annexe 1** pour l'exécution des dépenses et des recettes citées en **annexe 2**.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 3

La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du- Rhône et adressé au Directeur Régional des Finances Publiques Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

ANNEXE 1

à l'arrêté numéro 13-2020-PREF13 du 24 août 2020
portant délégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes
exécutés par le **Centre de Services Partagés Régional CHORUS**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Responsable du Centre de Services Partagés Régional CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Patricia GULBASDIAN

Responsable Adjointe du Centre de Services Partagés Régional CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Carine MAST

Chefs de Pôles du Centre de Services Partagés Régional CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Nathalie TIBERE, Chef du pôle Subventions/Recettes
- Latifa LASRI, Chef du pôle Commande Publique

Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes :

- Nathalie TIBERE,
- Joëlle LAUBIER
- Corinne ALPHONSO RAMON
- Christelle CREPLET
- Aboubaker AHMED SALAH

Saisie des engagements juridiques, des demandes de paiement, des engagements de tiers, des titres de perception ainsi que la certification du service fait, suppléance validation des EJ, DP et Recettes :

- Agnès PREVITE
- Audrey RIOTOR
- Valérie TAMARO
- Laurence GIMET
- Oumema ACHIKHOUSSEN
- Loreley LONGOBARDI
- Christelle TANZI
- Coralie FOGGIA
- Wioletta TAULEIGNE
- Julien BEGHELLI
- Gilbert HAITAIAN
- Fatiha ASSAS
- Frédérique BENICOURT

ANNEXE 2

à l'arrêté numéro 13-2020-PREF13 du 24 août 2020

portant délégation d'**ordonnancement secondaire** des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
 Au titre des différents programmes exécutés par le **Centre de Services Partagés Régional CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur**
 - Programmes -

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Ministère de l'Intérieur
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
137	Egalité entre les femmes et les hommes	Services du Premier ministre
148	Fonction publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
161	Sécurité civile	Ministère de l'Intérieur
165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Services du Premier ministre
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
174	Energie, climat et après-mines	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
207	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'Intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'Intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'Intérieur
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
354	Administration territoriale de l'État	Ministère de l'Intérieur
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'Intérieur
770	Aides à l'acquisition de véhicules propres	Ministère de l'Economie et des Finances
780	Pensions	Ministère de l'Economie et des Finances

A titre exceptionnel :

Tous programmes de tous ministères pour l'exécution financière d'opérations réalisées dans le cadre de délégations de gestion spécifiques.



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF14

Arrêté portant délégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
aux **services prescripteurs**
au titre des différents programmes
exécutés sur le Centre de Services Partagés Régional Chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Considérant le déploiement généralisé de CHORUS ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Sont autorisés à effectuer les demandes d'achats qui leur ont été adressées par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents dont les noms sont mentionnés en **annexe 1**.

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique Chorus formulaires.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 3

La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et adressé au Directeur Régional des Finances Publiques Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

ANNEXE 1
à l'arrêté numéro 13-2020-PREF14 du 24 août 2020
Portant délégation d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux services prescripteurs
au titre des différents programmes
exécutés sur le Centre de Services Partagés Régional Chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0112-DIR6-DS69	NOEL	Pascal
0112-DIR6-DS69	SCALERANDI	Jessica
0112-DIR6-DS69	GATT	Hassiba
0112-DIR6-DS69	BENNAIM	Clotilde
0112-DIR6-DS69	GUEDDOUDJ	Sarah
0112-DIR6-DS69	MERAH	Abdelghani
0112-DR13-DP13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0112-DR13-DP13	FORGET	Clément
0112-DR13-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0112-DR13-DP13	EFHTIMIADES	Christiane
0112-DR13-DS13	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0112-DR13-DS13	CHABAL	Bruno
0112-DR13-DS13	GIMIE	Magdalena
0112-DR13-DS13	GUITTON	Corinne
0112-DR13-DS13	KACHMONE	Sadia
0112-DR13-DS13	LEGROS	François-Xavier
0112-DR13-DS13	PERLES	Vanessa
0112-DR13-DS13	POTHIN	Krystel
0119-C001-DR13	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0119-C001-DR13	CHABAL	Bruno
0119-C001-DR13	GIMIE	Magdalena
0119-C001-DR13	GUITTON	Corinne
0119-C001-DR13	KACHMONE	Sadia
0119-C001-DR13	LEGROS	François-Xavier
0119-C001-DR13	PERLES	Vanessa
0119-C001-DR13	POTHIN	Krystel
0119-C001-DR13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0119-C001-DR13	FORGET	Clément
0119-C001-DR13	MICHELOTTI	Christopher
0119-C001-DR13	PERLES	Vanessa
0119-C001-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0119-C001-DP13	ANDRE	Marie-Jeanne
0119-C001-DP13	KATRUN	Florence
0119-C001-DP13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0119-C001-DP13	FORGET	Clément
0119-C001-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0119-C001-DR13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0119-C001-DR13	FORGET	Clément
0119-C001-DR13	DELHOMEZ	Elodie
0119-C002-DP13	ANDRE	Marie-Jeanne
0119-C002-DP13	KATRUN	Florence
0119-C002-DR13	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0119-C002-DR13	CHABAL	Bruno

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0119-C002-DR13	GIMIE	Magdalena
0119-C002-DR13	GUITTON	Corinne
0119-C002-DR13	KACHMONE	Sadia
0119-C002-DR13	LEGROS	François-Xavier
0119-C002-DR13	PERLES	Vanessa
0119-C002-DR13	POTHIN	Krystel
0122-C001-DP13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0122-C001-DP13	FORGET	Clément
0122-C001-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0122-C002-DP13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0122-C002-DP13	FORGET	Clément
0122-C002-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0129-CAAC-DDPR	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0129-CAAC-DDPR	FORGET	Clément
0129-CAAC-DDPR	DELHOMEZ	Elodie
0129-CAAC-DDPR	NOEL	Pascal
0129-CAVC-DP13	NOEL	Pascal
0129-CAVC-DP13	CAILLAUD	Christine
0129-CAVC-DP13	FORGET	Clément
0129-CAVC-DP13	PETEL	Patricia
0129-CAVC-DP13	NZOBADILA-LOUFOUMA	Crépin
0129-CAVC-DP13	FORGET	Clément
0129-CAVC-DP13	DELHOMEZ	Elodie
0137-CDGC-PR13	RENALIER	Monique
0137-CDGC-PR13	RASTIT	Françoise
0148- DAFP-DF13	MOHAMED-GALINA	Nasrine
0148- DAFP-DF13	SANCHEZ	Gilles
0148- DAFP-DR13	MOHAMED-GALINA	Nasrine
0148- DAFP-DS13	SANCHEZ	Gilles
0161-CSDM-CDGC	NOEL	Pascal
0161-CSDM-CDGC	SCALERANDI	Jessica
0161-CSDM-CDGC	GATT	Hassiba
0161-CSDM-CDGC	BENNAIM	Clotilde
0161-CSDM-CDGC	GUEDDOUDJ	Sarah
0161-CSDM-CDGC	MERAH	Abdelghani
0172-DR21-PACA	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0172-DR21-PACA	CHABAL	Bruno
0172-DR21-PACA	GIMIE	Magdalena
0172-DR21-PACA	GUITTON	Corinne
0172-DR21-PACA	KACHMONE	Sadia
0172-DR21-PACA	LEGROS	François-Xavier
0172-DR21-PACA	PERLES	Vanessa
0172-DR21-PACA	POTHIN	Krystel
0207-PACA-PR13	CAILLAUD	Christine
0207-PACA-PR13	LAFROGNE	Sylvie
0207-PACA-PR13	SANCHEZ	Francis
0207-PACA-PR13	COSTE	Stéphanie
0207-PACA-PR13	NOEL	Pascal
0207-PACA-PR13	SCALERANDI	Jessica
0207-PACA-PR13	GATT	Hassiba
0207-PACA-PR13	BENNAIM	Clotilde
0207-PACA-PR13	GUEDDOUDJ	Sarah

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0207-PACA-PR13	MERAH	Abdelghani
0209-CSOL-CPRF	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0209-CSOL-CPRF	CHABAL	Bruno
0209-CSOL-CPRF	GIMIE	Magdalena
0209-CSOL-CPRF	GUITTON	Corinne
0209-CSOL-CPRF	KACHMONE	Sadia
0209-CSOL-CPRF	LEGROS	François-Xavier
0209-CSOL-CPRF	PERLES	Vanessa
0209-CSOL-CPRF	POTHIN	Krystel
0216-CAJC-DR13	NOEL	Pascal
0216-CAJC-DR13	SCALERANDI	Jessica
0216-CAJC-DR13	GATT	Hassiba
0216-CAJC-DR13	BENNAIM	Clotilde
0216-CAJC-DR13	GUEDDOUDJ	Sarah
0216-CAJC-DR13	MERAH	Abdelghani
0216-CAJC-DR13	FILIPPINI	Véronique
0216-CAJC-DR13	TIZI	Saliha
0216-CIPD-DP13	COSTE	Stéphanie
0216-CIPD-DP13	LAFROGNE	Sylvie
0216-CIPD-DP13	SANCHEZ	Francis
0216-CIPD-DP13	CAILLAUD	Christine
0216-CPRH-CDAS	NOEL	Pascal
0216-CPRH-CDAS	SCALERANDI	Jessica
0216-CPRH-CDAS	GATT	Hassiba
0216-CPRH-CDAS	BENNAIM	Clotilde
0216-CPRH-CDAS	GUEDDOUDJ	Sarah
0216-CPRH-CDAS	MERAH	Abdelghani
0216-CPRH-CF0D	NOEL	Pascal
0216-CPRH-CF0D	SCALERANDI	Jessica
0216-CPRH-CF0D	GATT	Hassiba
0216-CPRH-CF0D	BENNAIM	Clotilde
0216-CPRH-CF0D	GUEDDOUDJ	Sarah
0216-CPRH-CF0D	MERAH	Abdelghani
0232-CVPO-DP13	NOEL	Pascal
0232-CVPO-DP13	SCALERANDI	Jessica
0232-CVPO-DP13	GATT	Hassiba
0232-CVPO-DP13	BENNAIM	Clotilde
0232-CVPO-DP13	GUEDDOUDJ	Sarah
0232-CVPO-DP13	MERAH	Abdelghani
0303-DR13-DP13	ROBERT	Audrey
0349-CDBU-DR13	BAILBY	Marielle
0349-CDBU-DR13	BASTIERI	Cédric
0349-CDBU-DR13	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0349-CDBU-DR13	CHABAL	Bruno
0349-CDBU-DR13	CONSOLE	Muriel
0349-CDBU-DR13	GIMIE	Magdalena
0349-CDBU-DR13	KACHMONE	Sadia
0349-CDBU-DR13	PERLES	Vanessa
0349-CDBU-DR13	POTHIN	Krystel
0349-CDBU-DR13	SAEZ	Claire
0349-CDBU-DR13	SIGGILLINO	Cédric
0354-CPNE-DR13	NOEL	Pascal

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0354-CPNE-DR13	SCALERANDI	Jessica
0354-CPNE-DR13	GATT	Hassiba
0354-CPNE-DR13	BENNAIM	Clotilde
0354-CPNE-DR13	GUEDDOUDJ	Sarah
0354-CPNE-DR13	MERAH	Abdelghani
0354-DR13-DMUT	NOEL	Pascal
0354-DR13-DMUT	SCALERANDI	Jessica
0354-DR13-DMUT	GATT	Hassiba
0354-DR13-DMUT	BENNAIM	Clotilde
0354-DR13-DMUT	GUEDDOUDJ	Sarah
0354-DR13-DMUT	MERAH	Abdelghani
0354-DR13-DP13	NOEL	Pascal
0354-DR13-DP13	SCALERANDI	Jessica
0354-DR13-DP13	GATT	Hassiba
0354-DR13-DP13	BENNAIM	Clotilde
0354-DR13-DP13	GUEDDOUDJ	Sarah
0354-DR13-DP13	MERAH	Abdelghani
0354-DR13-DPPP	COSTE	Stéphanie
0354-DR13-DPPP	LAFROGNE	Sylvie
0354-DR13-DPPP	SANCHEZ	Francis
0354-DR13-DPPP	CAILLAUD	Christine
0354-DR13-DP13	RENALIER	Monique
0354-DR13-DP13	RASTIT	Françoise
0354-DR13-DP13	PERONI	Estelle
0354-DR13-DP13	KACHMONE	Sadia
0354-DR13-DP13	GUITTON	Corinne
0723-DR13-DR13	BAILBY	Marielle
0723-DR13-DR13	BASTIERI	Cédric
0723-DR13-DR13	BENDJEDDOU	Marie-Christine
0723-DR13-DR13	CHABAL	Bruno
0723-DR13-DR13	CONSOLE	Muriel
0723-DR13-DR13	GIMIE	Magdalena
0723-DR13-DR13	KACHMONE	Sadia
0723-DR13-DR13	PERLES	Vanessa
0723-DR13-DR13	POTHIN	Krystel
0723-DR13-DR13	SAEZ	Claire
0723-DR13-DR13	SIGGILLINO	Cédric
0723-DR13-DD13	NOEL	Pascal
0723-DR13-DD13	SCALERANDI	Jessica
0723-DR13-DD13	GATT	Hassiba
0723-DR13-DD13	BENNAIM	Clotilde
0723-DR13-DD13	GUEDDOUDJ	Sarah
0723-DR13-DD13	MERAH	Abdelghani
0723-DR13-DD13	HADJ	Sadia
0723-DR13-DD13	SICCO	Marc
0754-C001-DP13	ANDRE	Marie-Jeanne
0754-C001-DP13	KATRIN	Florence
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	ARNOUX	Nathalie
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	WERY	Pierre
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	BRILLI	Sandrine
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	WALAS	Laure



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF15

Arrêté portant délégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
aux agents chargés de la validation dans l'application **Chorus DT**
au titre des différents programmes
exécutés sur le Centre de Services Partagés Régional Chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Considérant le déploiement généralisé de CHORUS ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à l'effet de signer les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de mission et de formation engagés, dans la limite de 2 500 € TTC, et imputées sur les programmes 354 "Administration territoriale de l'Etat", 216 "Conduite des politiques de l'Intérieur-BOP Pilotage RH", aux agents chargés de la validation dans l'application **Chorus DT** dont les noms sont mentionnés en **annexe 1**.

Les procédures dématérialisées (ordres de mission, prestations de voyage et états de frais induits) sont exécutées sur l'interface informatique **CHORUS-Déplacements Temporaires**.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 3

La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et adressé au Directeur Régional des Finances Publiques Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND

ANNEXE 1
à l'arrêté numéro 13-2020-PREF15 du 24 août 2020
 Portant délégation d'**ordonnancement secondaire**
 des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents chargés de la validation dans l'application Chorus DT
 au titre des différents programmes exécutés sur le Centre de Services Partagés Régional Chorus
 Provence-Alpes-Côte d'Azur

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0216-CPRH-CDAS	DA SILVA	Manuela
0216-CPRH-CDAS	TRUET CHERVILLE	Fabienne
0216-CPRH-CDAS	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	GUEDDOUDJ	Sarah
0354-DR13-DP13	BENNAIM	Clotilde
0354-DR13-DP13	GATT	Hassiba
0354-DR13-DP13	SCALERANDI	Jessica
0354-DR13-DP13	FERRY	Céline
0354-DR13-DP13	RICARD	Bruno
0354-DR13-DP13	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	TRUET CHERVILLE	Fabienne
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	WERY	Pierre
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	WALAS	Laure
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	BRILLI	Sandrine



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination
Interministérielle
et de l'Appui Territorial**

Pôle Coordination Administrative

Affaire suivie par : **Nicole ARSANTO**
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n° 13-2020-PREF16

Arrêté portant délégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes
relevant des **Responsables d'Unités Opérationnelles** de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
exécutés sur le Centre de Services Partagés Régional CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de Monsieur **Pierre DARTOUT**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Considérant le déploiement généralisé de CHORUS ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

<p style="text-align: center;">TITRE DEUX MISSIONS RELEVANT DES RESPONSABLES D'UNITES OPERATIONNELLES (U.O.)</p>

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur **Clément FORGET** et Madame **Elodie DELHOMEZ** pour effectuer dans CHORUS la programmation et le pilotage des U.O. départementales des Bouches-du-Rhône des programmes suivants :

- 104
- 112
- 119
- 120
- 122
- 129
- 148
- 207
- 217
- 303
- 754

Article 2

Délégation est donnée à Madame **Laure WALAS**, Madame **Nathalie ARNOUX** et Madame **Sandrine BRILLI** pour effectuer dans CHORUS la programmation et le pilotage des U.O. départementales des Bouches-du-Rhône des programmes suivants :

- 0216-CAJC-DR13
- 0232-CVPO-DP13
- 0354-DR13-DP13

Article 3

Délégation est donnée à Monsieur **Marc SICCO**, Madame **Sadia HADJ** et Madame **Annie MATTEI** pour effectuer dans CHORUS la programmation et le pilotage des U.O. départementales des Bouches-du-Rhône du programme suivant :

- 0723-DR13-DD13

Article 4

Délégation est donnée à Monsieur **Romain SEGUI** et Madame **Adeline CALEDONIEN** pour effectuer dans CHORUS la programmation et le pilotage des UO régionales des programmes suivants :

- 0216-CIPD-DR13
- 0207-PACA-PR13

TITRE TROIS
MISSIONS RELEVANT
DU CENTRE DE SERVICES PARTAGES REGIONAL
(SERVICE EXECUTANT CHORUS)

Article 5

Délégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, Responsable du Centre de Services Partagés CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur, et à Madame **Carine MAST**, Responsable Adjointe du Centre de Services Partagés CHORUS Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'ensemble des opérations menées sur les crédits relevant des ministères suivants :

- Services du Premier Ministre
- Ministère des Armées
- Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l' Economie et des Finances
- Ministère du Travail
- Ministère de l'Action et des Comptes Publics
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Ministère de la Culture
- Ministère des Solidarités et de la Santé
- Ministère de la Cohésion des Territoires
- Ministère des Sports
- Ministère de l' Education Nationale
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Article 6

Le présent arrêté prend effet à compter du 24 août 2020, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 7

La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et adressé au Directeur Régional des Finances Publiques Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 24 août 2020

Le Préfet,

signé

Christophe MIRMAND